

EARL BOURDON ERIC
21 rue des bois
89140 SERGINES

Monsieur le Préfet
Bureau de l'environnement
Place de la préfecture
89000 AUXERRE

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter un élevage de plus de 30 000 emplacements volailles.

Demandeur : EARL BOURDON ERIC

Pour correspondance : Tel : 06 72 63 78 05

Monsieur le Préfet,

Aujourd'hui, je souhaite développer une activité volaille sur la commune de SERGINES. Actuellement gérant d'une exploitation strictement céréalière, cette nouvelle activité permettra de diversifier les activités de l'exploitation et d'installer par la suite mon fils.

Le projet de l'EARL est de construire un poulailler de 1 800 m² qui permettra de loger des poulets standards avec une densité de 22 poulets/m². Ce qui entraînera la présence simultanée de 39 600 volailles dans le bâtiment. C'est pourquoi par la présente je dépose une demande d'enregistrement.

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande d'autorisation relevant de la rubrique 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

| REGIME | RUBRIQUE | ACTIVITES | QUANTITES |
|----------------|----------|----------------------|-------------------------------|
| Enregistrement | 2111-1 | Elevage de volailles | 39 600 emplacements volailles |

Réglementairement, ce dossier de demande doit notamment comprendre un plan, à l'échelle 1/200^{ème} (plan d'ensemble) au minimum indiquant les dispositions projetées. Compte tenu de la grande dimension des installations, il est sollicité une demande de dérogation pour joindre le plan masse à l'échelle du 1/500^{ème}. Un plan au sol au 1/250^{ème} est fourni.

En attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

L'EARL BOURDON ERIC

